

**Secrétaire élu :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

**Absents :** Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (pouvoir à Lydie AUGAY), Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (pouvoir à Patricia PIVOT)

**01- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

**02- Approbation du PV de la séance du 02/04/2024**

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 02/04/2024. *Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT ayant un pouvoir)*

**03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu**

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

**Concessions cimetièrè :**

**Cimetièrè 1 :**

08/03/2024 : renouvellement concession n°462, 2,66 m<sup>2</sup>, 15 ans  
11/04/2024 : renouvellement concession, n°11, 7,5m<sup>2</sup>, 30 ans  
03/05/2024 : renouvellement concession n°61, 6m<sup>2</sup>, 15 ans  
17/05/2024 : renouvellement concession n°469, 5m<sup>2</sup>, 30 ans  
17/05/2024 : renouvellement concession n°490, 2,89m<sup>2</sup>, 30 ans

**Cimetièrè 2 :**

03/05/2024 : renouvellement concession n°6,6m<sup>2</sup>, 15 ans

**Cimetièrè 3 :**

06/02/2024 : renouvellement concession n°142, 3m<sup>2</sup>, 15 ans  
13/03/2024 : renouvellement concession n°82, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans  
20/03/2024 : renouvellement concession n°48, 6 m<sup>2</sup>, 15 ans  
03/05/2024 : renouvellement concession n°36, 6m<sup>2</sup>, 15 ans  
17/05/2024 : renouvellement concession n°40, 6m<sup>2</sup>, 30 ans

**Cimetièrè 4 :**

24/03/2024 : renouvellement concession n°170, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans  
30/03/2024 : renouvellement concession n°167, 3m<sup>2</sup>, 30 ans  
02/04/2024 : nouvelle concession n°211, 3m<sup>2</sup>, 30 ans  
03/04/2024 : renouvellement concession n°171, 3m<sup>2</sup>, 30 ans  
07/05/2024 : nouvelle concession n°473, 3m<sup>2</sup>, 30 ans  
16/05/2024 : renouvellement concession n°174, 3m<sup>2</sup>, 30 ans  
21/05/2024 : renouvellement concession n°175, 3m<sup>2</sup>, 30 ans

**Columbarium :**

27/03/2024 : nouvelle concession n°B-015, 30 ans  
18/04/2024 : nouvelle concession n°B-017, 30 ans

**Saint Claude Huissel :**

03/05/2024 : renouvellement concession n°125, 3m<sup>2</sup>, 30 ans

**Renoncations au droit de préemption urbain :**

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'Egalité, renonciation au DPU le 26/03/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint-Joseph, renonciation au DPU le 19/04/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des Fontaines, renonciation au DPU le 24/04/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 26/04/2024
- ⇒ Vente sur non bâti, Revillon, renonciation au DPU le 26/04/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Mendes France, renonciation au DPU le 14/05/2024
- ⇒ Vente sur non bâti, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 17/05/2024

**Engagement de dépenses :**

**Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre « Rénovation énergétique du bureau de poste » à l'entreprise ARCHITECTE DE LA PLANETE MARS pour un montant de 10 000 € HT**

**Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de désamiantage d'un ex site industriel GERFLOR à l'entreprise SEITT pour un montant total de 23 300 € HT**

**Mission AMO en urbanisme – zone de rencontre, centre-ville, TOPOSCOPE/COMMUNE pour un montant de 62 837.50 € HT**

**Réparation châssis rouillé du Renault Maxity, service technique, VRESTOR :**

Montant : 4 800.00 € HT

5 760.00 € TTC

Le Conseil municipal décide de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

**09- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur la commune**

M le Maire et M Eric LACROIX se disent très satisfaits du travail de la chargée de mission PVD.

les pièces y afférant. *Adopté à l'unanimité*

Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 et autorise M le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que toutes

**08- Programme Petites Villes de Demain - Avenant n°1 à la Convention relative au recrutement d'un chef de projet**

les pièces y afférant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution du présent avenant n°1. *Adopté à l'unanimité*

Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 et autorise M le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que toutes

**de la Banque des Territoires et du Département du Rhône au bénéfice du territoire de la COR**

**07- Programme Petites Villes de Demain - Avenant n°1 à la convention de partenariat opérationnel de soutien à l'ingénierie**

convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces qui s'y rapportent. *Adopté à l'unanimité*

intercommunale ; décide d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la

de signalisation verticale avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et certaines communes membres de cette

Le Conseil municipal approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils

**06- Groupement de commandes avec la COR –signalisation verticale**

d'agglomération de l'Ouest Rhodanien. *Adopté à l'unanimité*

Le Conseil municipal approuve la modification de la compétence informatique définie à l'article 2-3, 15° des statuts de la Communauté

**05- Compétence informatique de la COR – Modification statutaire**

indique que le RIFSEEP est le régime indemnitaire de la commune (primes aux fonctionnaires) *Adopté à l'unanimité*

son représentant à la signer ainsi que tout avenant ou document y afférant. En réponse à Mme Simone GUYDON, M le Maire

Le conseil municipal approuve la convention fixant les modalités techniques et financières de ces ateliers, autorise M le Maire ou

**04- Adhésion à l'atelier ressources humaines du CDG69 : Mise en place du RIFSEEP**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu des délégations.

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département	AAP des communes	Réhabilitation de l'école publique La Marelle d'Amplepuis	616 360.00 € HT	150 000.00 €	17/05/2024
Département	AAP des communes	Mise en place du contrôle d'accès des bâtiments communaux	111 000.00 € HT	55 000.00 €	17/05/2024

**Demandes de subvention :**

Avenant au contrat multirisques, ALLIANZ – intégration maison rue du Nord et suppression de la salle de la Vallée

**Assurance : (subdélégation à Eric LACROIX)**

Rectification en séance : il s'agit de Mme CARMELYNCK et M IARRATE

Jean-Marc et Mme DEGOTTE Jocelyne-sis 4 place de la Bouverie

Convention de services d'ancrage de dispositif de vidéoprotection sur façades d'immeubles privés entre la Commune et M DEGOTTE

**Baux :**

Montant : 2 874.87 € HT

Montant : 3 449.84 € TTC

**Guirlande illumination des rues, voirie communale, BLACHERIE ILLUMINATION :**

Montant : 33 241.86 € HT

Montant : 39 890.23 € TTC

**Aménagement chemin piéton, site Gerflor, EIFFAGE :**

Montant : 1 986.75 € HT

Montant : 2 384.10 € TTC

**Achat tondeuse thermique, espaces verts, LACOMBE DEMORE :**

Montant : 6 100.00 € HT

Montant : 7 320.00 € TTC

**Entretien des vitres, bâtiments communaux, SYLKOR HORIZON :**

Montant : 1 833.33 € HT

Montant : 2 200.00 € TTC

**Feu d'artifice 15 juillet, place de l'industrie, FRANCE FEU :**

Montant : 5 499.00 € HT

Montant : 6 598.80 € TTC

**Réparation clocher – charpente, église de Saint-Claude-Huissel, COFFRE ET SUBTIL :**

Montant : 3 325.00 € HT

Montant : 3 990.00 € TTC

**Audit téléphonique, commune, INOVA CONSEILS :**

**10- ZAC de Coucy – Tranche VII – Vente du lot n°1**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°1, cadastré D992 d'une superficie de 674 m<sup>2</sup> au prix de 39 092 €. *Adopté à l'unanimité*

**11- ZAC de Coucy – Tranche VII – Vente du lot n°18**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°18, cadastré D1008 d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> au prix de 40 600 €. *Adopté à l'unanimité*

**12- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Vente du lot n°7**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°7, cadastré D1112 d'une superficie de 753m<sup>2</sup> au prix de 45 180 € *Adopté à l'unanimité*

**13- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Vente du lot n° 8**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°8, cadastré D1113 d'une superficie de 751 m<sup>2</sup> au prix de 45 060 €. *Adopté à l'unanimité*

**14- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Vente du lot n°9**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°9, cadastré D1114 d'une superficie de 574 m<sup>2</sup> au prix de 34 440 €. *Adopté à l'unanimité*

**15- ZAC de Coucy – Tranche VIII – Vente du lot n°10**

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°10, cadastré D1115 d'une superficie de 526 m<sup>2</sup> au prix de 31 560 € *Adopté à l'unanimité*

**16- Approbation de la Convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement d'un trottoir sur la RD8 par la Commune d'Amplepuis, dans sa traversée d'agglomération**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

**17- DM n°1/2024 budget principal**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1/2024 pour le budget principal. *Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT ayant un pouvoir)*

**18- Attribution d'une subvention pour l'organisation d'une étape du Critérium du Dauphiné**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention à conclure entre la Commune d'Amplepuis, la COR, le Département du Rhône et Amaury Sport Organisation (A.S.O), autorise le versement par la commune à A.S.O d'une participation communale à hauteur de 8 500€ HT. Enfin, le Conseil municipal demande au Département du Rhône, une subvention de 8 250 € pour l'organisation du départ de la 5ème étape du Critérium du Dauphiné, étant précisé que la COR versera directement sa participation de 8 250€ HT à A.S.O.

M le Maire remercie les services communaux et M THOLIN pour leur investissement dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. *Adopté à l'unanimité*

**19- Subvention Calypso Services – Année 2024**

Compte tenu des échanges en commission finances et du manque d'informations, le Conseil municipal décide de retirer ce point à l'ordre du jour et de reporter le sujet au prochain conseil du 02/07. *Adopté à l'unanimité*

Questions diverses :

- Présentation par M. Thierry THOLIN de l'étape du Critérium du Dauphiné.
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- Henri BURNICHON rend hommage aux deux structures CALYPSO SERVICES et ELIT ASSISTANCE réalisant un travail remarquable. M le Maire indique que CALYPSO SERVICES fait beaucoup d'effort pour que l'association soit à l'équilibre.
- M JM GUILLOT informe que le VRC fête ses 50 ans. Il invite le plus grand nombre à participer à l'exposition à la médiathèque et remercie M JP DEROIRE pour le prêt de photos.
- Présentation du projet route de Roanne par M Eric LACROIX : construction par l'entreprise NOVALYS de 31 logements (R+3) à céder à un bailleur social. En réponse aux différentes questions posées, M le Maire et M Eric LACROIX indiquent que ce projet répond à ce qui est demandé par l'Etat. En effet, dans le cadre de la révision du PLU en cours, il est demandé de réduire la consommation d'espaces et d'investir en priorité les dents creuses de la commune. Ils indiquent que le projet initial comportait 38 logements et qu'il a déjà été demandé au porteur de projet de réduire à 31. Réduire davantage le nombre de logements conduirait le promoteur à annuler son opération. En réponse à M Daniel DUMONTET, M Eric LACROIX indique que les dents creuses sont estimées à environ 3.5 hectares.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h20**.

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire  
René PONTET

